

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2025 – 129

Le 19 septembre 2025

### **Newmont Corporation (NGT) Retrait de la cote**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que la Bourse de Toronto a annoncé le 17 septembre 2025, le retrait de la cote des actions ordinaires de Newmont Corporation (« Newmont ») à la fermeture du marché le 24 septembre 2025. Les actions ordinaires de Newmont Corporation continueront d'être négociées à la Bourse de New York (le « NYSE ») sous le symbole « NEM ».

À la date effective, le 25 septembre 2025, les modifications apportées à la classe d'options NGT seront comme suit :

- Le symbole ne sera pas ajusté et restera NGT.
- Aucune nouvelle série d'options ne sera inscrite aux fins de négociation.
- Toutes les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la cote à la date effective.
- Le livrable et le CUSIP demeurent inchangés.
- Après la date effective, la fonction auto-exercice ne sera pas disponible pour Newmont Corporation. Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

Dans le cas d'un exercice, les détenteurs d'option de vente devront faire des provisions pour être capable de livrer.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis  
Directrice, Activités commerciales  
CDCC